

24.04.2012 - 09:00 Uhr

## Indice homegate.ch du marché des loyers mars 2012: La hausse des loyers proposés en Suisse se poursuit

*Adliswil (ots) -*

En mars 2012, les loyers proposés en Suisse ont de nouveau progressé de 0,4 pour cent. Par rapport à mars 2011, la hausse est de 1,8 pour cent. L'indice homegate.ch «Suisse» se situe dorénavant à 119,9 points.

Selon homegate.ch, pour la troisième fois consécutive, les loyers proposés en Suisse ont subi une hausse de 0,4 pourcent en mars 2012, ce qui amène l'indice à 119,9 points. La comparaison sur 12 mois met en évidence une hausse de 1,8 pour cent.

«Arc lémanique»

Les loyers proposés dans l'Arc lémanique ont baissé de 0,3 pour cent en mars 2012. L'indice est dorénavant à 129,8 points, soit une hausse de 2 pour cent par rapport à mars 2011.

Augmentation des loyers proposés dans tous les segments

Les loyers proposés ont augmenté de 0,4 pour cent dans tous les segments en mars 2012. L'indice pour les nouveaux logements est maintenant à 123,2 points et celui qui se rapporte aux logements anciens à 118,8 points. Les indices pour petits logements et pour grands appartements se situent à respectivement 119,4 et 121,3 points. La comparaison sur 12 mois indique une augmentation de 2,6 pour cent des loyers proposés pour les nouveaux logements. Viennent ensuite le secteur des loyers pour petits appartements qui enregistre une hausse de 1,9 pour cent et celui des grands logements où la hausse a été de 1,5 pour cent. Les anciens logements ferment la marche avec une hausse de 1,4 pour cent par rapport à la même période de l'année précédente.

Pour obtenir de plus amples informations et les graphiques les plus récents, merci de consulter:  
[www.homegate.ch/indice\\_des\\_loyers](http://www.homegate.ch/indice_des_loyers)

Contact:

homegate AG  
Daniel Bruckhoff  
Responsable Marketing  
Tél.: +41/44/711'86'69  
E-Mail: [daniel.bruckhoff@homegate.ch](mailto:daniel.bruckhoff@homegate.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100010892/100717025> abgerufen werden.